



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

13

OBJET : BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS SOUMISES À LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DÉLIBÉRATION	Voix pour	Voix contre	À l'unanimité
APPROUVÉE PAR	<b>Abstentions :</b> 2 MM LOYER et MASSIAUX	1 <b>Non-participation au vote :</b> Mme le Maire ne prend pas part au vote	

Annexe :

- Rapport du compte administratif 2023
- Compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le dix-huit juin deux mille vingt-quatre,  
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS,  
Maire,

### **PRÉSENTS :**

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD,  
M NICOT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE,  
Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M GEFFRAY, M LEFRANC, M JOUSSEN,  
Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET,  
M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU,  
M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme HUBERT  
Mme TAFAT  
Mme GRAPPE  
M POCHAT  
Mme KOFFI  
Mme OGGAD

### **POUVOIRS :**

Mme HUBERT à Mme CONTE  
Mme TAFAT à Mme GRIMAUD  
Mme GRAPPE à M DUCHESNE  
M POCHAT à M MEUNIER  
Mme KOFFI à Mme SMAANI  
Mme OGGAD à Mme DEBUISSER

**SECRÉTAIRE** : Mme Virginie MESSMER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au  
nombre de trente-huit.

« Madame le Maire ne prenant pas part au débat sur le compte administratif et se retirant au moment  
du vote, l'assemblée désigne Mme CONTE pour présider le Conseil municipal pour cette  
délibération ».

-----

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame CONTE rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget en mouvements budgétaires (opérations réelles et d'ordre).

Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article de la nomenclature,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants.

A cet effet, le tableau suivant fait apparaître le résultat du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée de l'exercice 2023 :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022 (1)	Résultat de l'exercice 2023 (2)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1) + (2)
Fonctionnement	301 802,46	-162 369,89	139 432,57
<b>Total</b>	301 802,46	-162 369,89	139 432,57

Lors de la séance où le compte administratif est débattu, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame le Maire, qui assiste au débat mais qui doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Les membres du Conseil municipal sont invités à désigner un Président chargé de soumettre le présent projet au vote de l'assemblée et à se prononcer sur le compte administratif 2023 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, annexé à la présente délibération.

-----

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, L. 2121-14 et L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et les mises à jour successives,

Vu le budget primitif du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, adopté par délibération n° 17 du 20 mars 2023.

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant le rapport de présentation fait par Madame le Maire sur le compte administratif 2023 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée dont la synthèse est annexée au présent projet,

Considérant que le compte administratif 2023 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée est conforme en tout point au compte de gestion 2023 présenté par le comptable du Trésor,

Considérant que l'assemblée doit désigner un Président de séance pour soumettre la présente délibération au vote de l'assemblée,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Vu le compte administratif 2023,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De donner quitus à Madame le Maire pour sa gestion 2023 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.

**Article 2 :**

D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée annexé à la présente, dont les réalisations et les résultats s'établissent en données budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	196 092,74
Réalisations dépenses	358 462,63
Résultat exercice 2023	-162 369,89
Résultat antérieur reporté	301 802,46
Total résultat cumulé	139 432,57

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

**Article 4 :**

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



**Sandrine BERNO DOS SANTOS**



## RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA VILLE DE POISSY



BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Conseil Municipal du 24 JUIN 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## SOMMAIRE

### I. BUDGET PRINCIPAL

1	COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF .....	3
1.1	PRESENTATION GENERALE .....	3
1.2	LE COMPTE DE GESTION.....	3
1.2.1	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.....	3
1.3	LE COMPTE ADMINISTRATIF .....	4
1.3.1	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 .....	4
1.3.1.1	LES RESTES A REALISER.....	4
1.3.1.2	REPRISE ET AFFECTATION DES RESUTATS 2023 AU BUDGET 2024.....	4
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
2.1	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	5
2.1.1	PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES PAR CHAPITRE .....	6
2.2	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	9
2.2.1	PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES PAR CHAPITRE.....	10
3	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	13
3.1	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	13
3.1.1	LES DEPENSES D'EQUIPEMENT .....	14
3.1.2	LES DEPENSES FINANCIERES .....	15
3.2	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	16
4	LES ECRITURES D'ORDRE.....	18

### II. BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

1	. LE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF.....	19
---	---	----

## I. BUDGET PRINCIPAL :

### 1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

#### 1.1 PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

Il rend compte de la gestion de l'Ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il a la même architecture que le budget primitif et obéit aux mêmes principes : annualité, sincérité, unité, universalité.

Le comptable, Trésor Public, tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit en fin d'exercice le compte de gestion.

Ces deux documents doivent être identiques.

Ainsi, ces deux documents sont présentés pour approbation au Conseil municipal du 24 juin 2024, en premier lieu le compte de gestion puis le compte administratif.

#### 1.2 LE COMPTE DE GESTION

##### 1.2.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion de la Ville de l'exercice 2023 présenté par le Trésorier se résume comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2022 (1)	Part affectée à l'investissement 2023 (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat de clôture 2023 (1-2+3)
Investissement	-2 221 088,17		-1 396 073,23	- 3 617 161,40
Fonctionnement	22 202 837,86	5 282 188,57	8 335 895,20	25 256 544,49
<b>Total</b>	<b>19 981 749,69</b>	<b>5 282 188,57</b>	<b>6 939 821,97</b>	<b>21 639 383,09</b>

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
FONCTIONNEMENT	64 550 643,73	72 886 538,93
INVESTISSEMENT	18 838 392,07	17 442 318,84

Ce rapport retrace la comptabilité de l'Ordonnateur pour l'exercice 2023. Elle sera présentée dans le compte administratif.

Cette présentation se fera par section (en fonctionnement et en investissement) et par sens (recettes et dépenses).

Pour chacune des sections, une analyse sera établie par chapitre. Une comparaison sera faite avec l'année 2022.

## 1.3 LE COMPTE ADMINISTRATIF

### 1.3.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 reprend les décisions budgétaires suivantes :

- le budget primitif 2023 adopté par délibération n° 15 du 20 mars 2023,
- la décision modificative n°1, adoptée par délibération n° 12 du 13 novembre 2023,

### RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le tableau ci-après transcrit les résultats en mouvements budgétaires (réels et ordres - en euros)

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	17 442 318,84	Réalisations recettes	72 886 538,93
Réalisations dépenses	18 838 392,07	Réalisations dépenses	64 550 643,73
<b>Résultat exercice 2023</b>	<b>-1 396 073,23</b>	<b>Résultat exercice 2023</b>	<b>8 335 895,20</b>
Résultat antérieur reporté	-2 221 088,17	Résultat antérieur reporté	16 920 649,29
<b>TOTAL RESULTAT CUMULE</b>	<b>-3 617 161,40</b>	<b>TOTAL RESULTAT CUMULE</b>	<b>25 256 544,49</b>
<i>Reste à réaliser Dépenses</i>	<i>7 427 187,00</i>	<i>Reste à réaliser Dépenses</i>	<i>-</i>
<i>Reste à réaliser Recettes</i>	<i>4 886 127,00</i>	<i>Reste à réaliser Recettes</i>	<i>-</i>
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>-2 541 060,00</b>	<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 158 221,40</b>	<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 256 544,49</b>

Le résultat de l'exercice correspond aux recettes déductions faites des dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période 2023.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31 décembre de l'année précédente.

Le résultat cumulé du compte administratif 2023 est identique au résultat du compte de gestion 2023.

#### 1.3.1.1 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 7 427 187,00 € en dépenses et 4 886 127,00 € en recettes, soit un solde négatif de 2 541 060,00 €. Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées, et pour les recettes, les recettes notifiées mais non titrées.

#### 1.3.1.2 Reprise et affectation des résultats 2023 au budget 2024

**Le résultat de la section d'investissement est repris en dépense** au compte 001 du budget primitif 2024 pour un montant de 3 617 161,40 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté, selon la règle comptable en priorité à la section d'investissement, et selon l'ordre suivant :

- pour couvrir le besoin de financement de l'exercice précédent,

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

- et / ou pour constituer des réserves,
- et / ou en report à nouveau de la section de fonctionnement s'il y a lieu.

Il est donc affecté à hauteur de 6 158 221,40 € la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2024 et le solde d'un montant de 19 098 323,09 € est repris en recette de la section de fonctionnement au compte 002.

INVESTISSEMENT		COMPTE ADMINISTRATIF 2023		BUDGET PRIMITIF 2024	
	Résultat 2023	-3 617 161,40		Reprise résultat N-1	-3 617 161,40
	Restes à réaliser Dépenses	7 427 187,00		Restes à réaliser Dépenses	7 427 187,00
	Restes à réaliser Recettes	4 886 127,00		Restes à réaliser Recettes	4 886 127,00
	Solde des restes à Réaliser	- 2 541 060,00		Solde des restes à Réaliser	- 2 541 060,00
				Affectation 1068	6 158 221,40
FONCTIONNEMENT				Reprise résultat N-1	19 098 323,09
	Résultat 2023	25 256 544,49			

## 2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

(En euros et sans le résultat 2022)

<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>72 886 538,93</b>	<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>59 026 086,78</b>
<b>Crédits ouverts recettes réelles</b>	<b>67 304 010,73</b>	<b>Crédits ouverts dépenses réelles</b>	<b>63 523 821,72</b>
<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>108,29%</b>	<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>92,92%</b>

### 2.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 59 026 086,78 € contre 57 315 665,50 € en 2022 et se répartissent comme suit :

DEPENSES (en euros)			
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 804 478,19	15 568 274,26
012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	35 005 856,12	35 199 199,26
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	563 370,00	446 933,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 363 969,61	6 608 372,03
66	CHARGES FINANCIERES	904 226,57	798 276,06
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	666 917,86	404 961,33
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	6 847,15	70,84
<b>TOTAL</b>		<b>57 315 665,50</b>	<b>59 026 086,78</b>

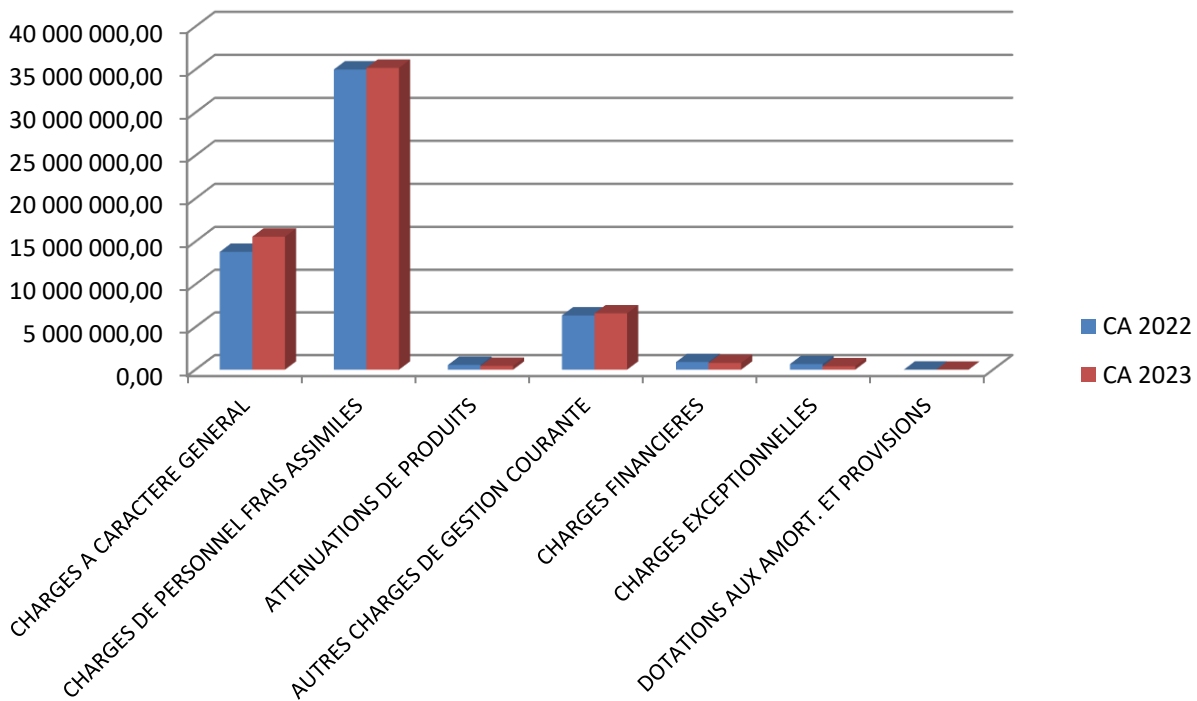
Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels,
- les dépenses d'entretien et de fournitures,
- les frais de fonctionnement divers correspondants aux compétences de la collectivité,
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

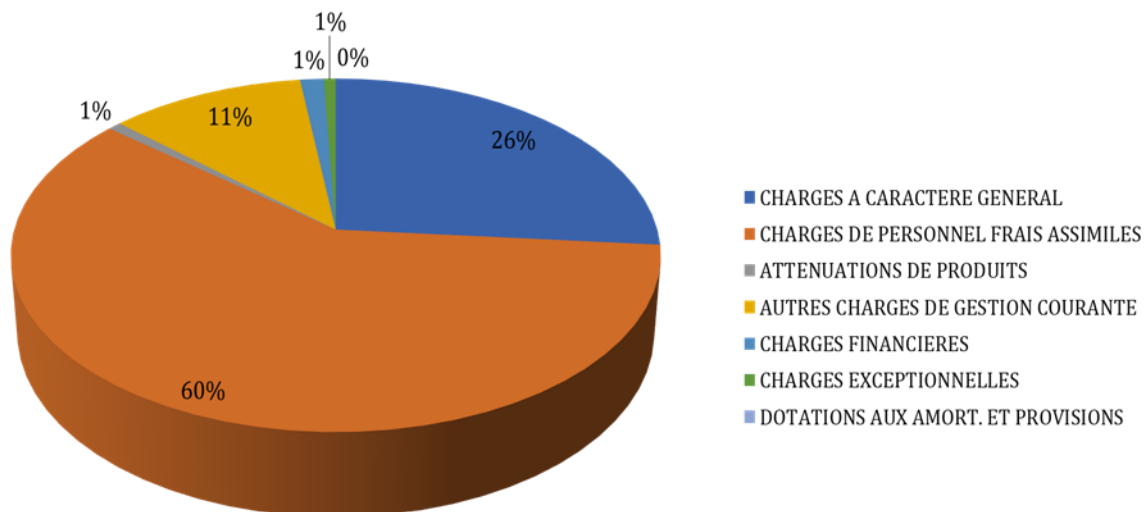


## REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)



### 2.1.1 PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES PAR CHAPITRE

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en %)



Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011)**

**CA 2023 : 15 568 274,26 € contre CA 2022 : 13 804 478,19 €**

Les charges à caractère général sont essentiellement constituées des dépenses de fonctionnement des services telles que : les achats de petites fournitures, les frais d'assurances, les frais de transports, les dépenses de maintenance et aussi les fluides, les contrats de prestations, les dépenses d'entretien des bâtiments, les frais de nettoyage des locaux...

La hausse de 1 763 796 € est principalement liée à l'augmentation sur les contrats de prestations pour la restauration scolaire et les crèches privées à hauteur de 1 274 865 €, les contrats d'assurance pour 110 433 € et sur l'électricité pour 622 704 €. A contrario, certains postes sont en baisse comme la téléphonie pour 72 245 €, l'eau pour 20 775 €, le fioul pour 25 427 €, les taxes foncières pour 148 948 €.

Comme en 2022, les services de la commune ont fait preuve de maîtrise budgétaire.

➤ **Charges du personnel (chapitre 012)**

**CA 2023 : 35 199 199,26 € contre CA 2022 : 35 005 856,12 €**

Ce chapitre retrace pour l'essentiel les charges de personnel. De plus, il intègre des contrats passés entre la ville et des entreprises de travailleurs handicapés liés aux prestations de services pour l'entretien des espaces publics et des espaces verts pour un montant de 308 534,94 €.

En 2023, les charges de personnel ont évolué de 1,5 % principalement à la suite de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. En parallèle, d'autres postes ont été impactés, la revalorisation du SMIC et les mesures catégorielles concernant certaines filières et catégories statutaires.

En outre, la collectivité a maîtrisé les recrutements en réorganisant notamment l'organisation des services. Cette maîtrise budgétaire se traduit donc par une maîtrise de l'évolution des effectifs et des heures supplémentaires.

Pour cela, il est instauré un non-remplacement systématique des départs, une réorganisation et une mutualisation des services.

➤ **Atténuation de produits (chapitre 014)**

**CA 2023 : 446 933 € contre CA 2022 : 563 370 €**

En 2023, ce compte comptabilise la contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) pour un montant de 321 924 € ainsi que des restitutions au titre des dégrèvements sur les contributions directes 93 344 €. La commune contribue de droit commun au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) en 2023 pour 31 665 €.

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**CA 2023 : 6 608 372,03 € contre CA 2022 : 6 363 969,61 €**

Ce chapitre intègre l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement.

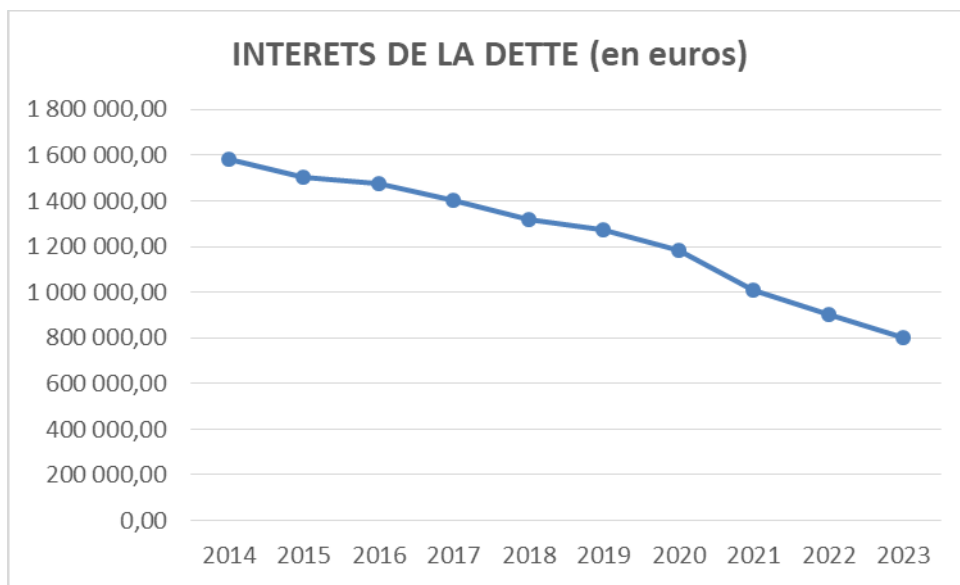
- Les subventions versées aux associations tous secteurs confondus s'élèvent à 1 798 340 €, contre 1 715 341 € en 2022). Une enveloppe maîtrisée grâce aux actions menées par les associations et l'accompagnement des services de la ville.
- Les subventions d'équilibre versées aux Etablissements Publics : la Régie du Théâtre pour 891,908,22 €, la Régie du Conservatoire pour 1 061 000 € et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un montant
- de 2 083 000 €.

En outre, il comptabilise les indemnités aux élus, des contributions obligatoires et des dépenses informatiques pour 449 962,41 €.

➤ **Charges financières (chapitre 66)**

**CA 2023 : 798 276,06 € contre CA 2022 : 904 226,57 €**

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette de la Commune. Le détail de la dette figure dans la maquette budgétaire du compte administratif.



Les intérêts de la dette sont en baisse constante depuis 2014.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

**CA 2023 : 404 961,33 € contre CA 2022 : 666 917,86 €**

Ce chapitre regroupe principalement les bourses et prix, les contrats d'aide aux étudiants et les titres annulés sur exercices antérieurs.

En 2022, les dispositifs d'aide, les Contrats pour l'Autonomie des Pisciacais Etudiants (CAPE), le Pass'Sport Club, le Pass' Culture, les bons cadeaux naissance s'élèvent à 124 570 €.

Ce chapitre comptabilise également les pénalités sur marchés et amendes pour 11 718,23 €, des subventions exceptionnelles pour 7 531 € et des versements liés à des protocoles transactionnels pour 468 658,46 €.

De plus, les écritures comptables de régularisation comme les annulations de titres sur exercice antérieur au compte 673 affichent un total de 54 440,17 €.

➤ **Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68)**

**CA 2023 : 70,84 € contre CA 2022 : 6 847,15 €**

En 2022 la Commune a délibéré pour la mise en place d'une provision pour des risques d'irrecouvrabilité sur des créances litigieuses et contentieuses. La provision couvre 15% de la créance et correspond à une provision semi-budgétaire, c'est-à-dire une dépense réelle qui pourra être recouvrée par la ville selon les poursuites réalisées par une récupération de cette somme dans ses recettes des prochains exercices.

En 2023, à la demande du comptable une provision complémentaire a été constituée pour 70,84 €

## 2.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

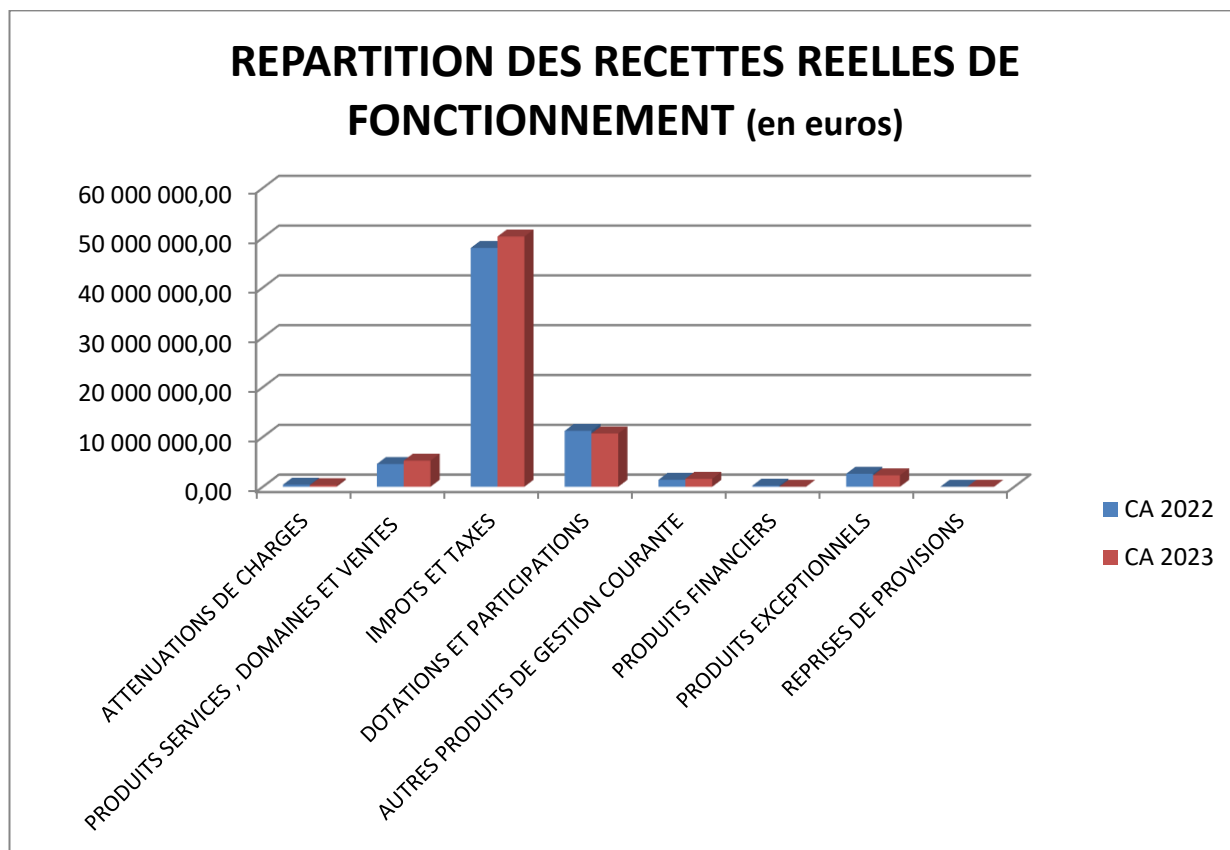
Le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 70 439 687,13 € contre 68 387 979,02 € en 2022.

Il est à noter que ces résultats n'intègrent pas le résultat N-1 de 2022 pour un montant de 22 202 837,86 €.

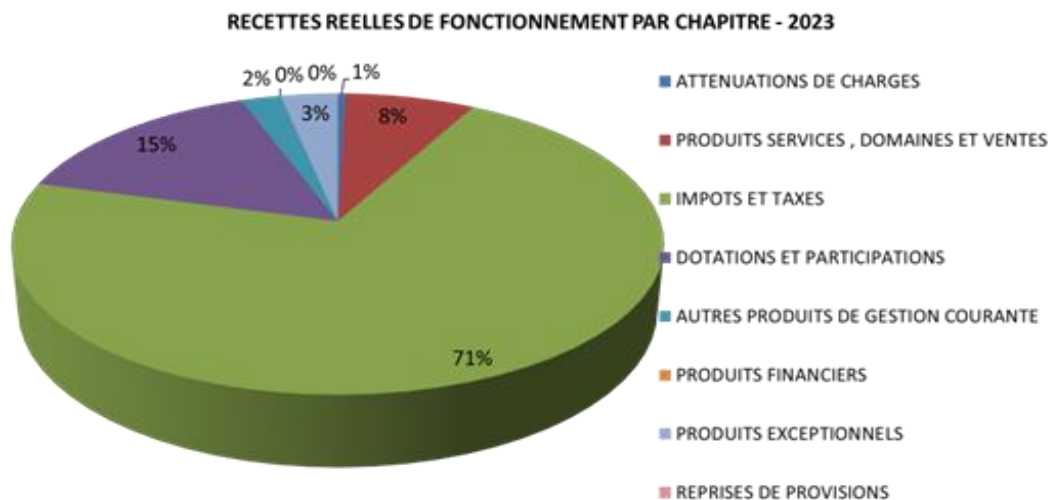
En 2023, les recettes de fonctionnement et notamment les produits des services sont en hausse d'environ 5%.

Par ailleurs, le produit de la fiscalité a plus fortement augmenté que les années précédentes par l'effet unique d'augmentation des bases liée à une inflation importante. Les dotations ont encore diminué avant la disparition de la DGF dans quelques années.

RECETTES (en euros)			
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	412 295,84	314 411,15
70	PRODUITS SERVICES , DOMAINES ET VENTES	4 564 831,21	5 246 770,12
73	IMPOTS ET TAXES	47 947 746,13	50 258 496,13
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 225 680,70	10 708 087,44
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 396 673,89	1 599 804,79
76	PRODUITS FINANCIERS	230 447,64	6 581,75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 609 934,07	2 303 629,57
78	REPRISES DE PROVISIONS	369,54	1 906,18
	<b>TOTAL</b>	<b>68 387 979,02</b>	<b>70 439 687,13</b>



## 2.2.1 PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES PAR CHAPITRE



### ➤ Atténuation de charges (chapitre 013)

**CA 2023 : 314 411,15 € contre CA 2022 : 412 295,84 €**

Le chapitre 013 regroupe les remboursements sur les rémunérations et les charges du personnel notamment les remboursements d'indemnités journalières.

La différence entre les deux années s'explique notamment par le remboursement en 2022 de la mise à disposition d'agent sur les périodes 2021/2022 auprès du Syndicat de l'Hautil pour 107 106,50 €.

### ➤ Produits des services (chapitre 70)

**CA 2023 : 5 246 700,12 € contre CA 2022 : 4 564 831,21 €**

Le chapitre 70 enregistre les produits des différents services rendus aux usagers de la Ville notamment pour les secteurs suivants :

- de la Petite Enfance (les crèches, les haltes garderies),
- du Scolaire (le périscolaire, les études surveillées, les accueils de loisirs, ...),
- des Sports,
- de la Jeunesse,
- de la Culture...

En 2023, les recettes de ces prestations notamment celles du secteur scolaire ont progressé de 109 000 €.

On retiendra principalement les recettes dans les secteurs suivants :

- les prestations du secteur scolaire et de la petite enfance pour 3 540 713,59 € (cantines, études surveillées, centres de loisirs et crèches ...),
- le Forfait Post-stationnement (FPS) et le stationnement de surface pour 1 340 275,10 €,
- les prestations du secteur des sports, de la jeunesse et de la culture pour 162 110,96 €.

➤ **Impôts et taxes (chapitre 73)**

**CA 2023 : 50 258 496,13 € contre CA 2022 : 47 947 746,13 €**

Ce chapitre enregistre les recettes des impôts locaux.

	CA 2022 (en €)	Rappel des taux votés en 2022 (en %)	CA 2023 (en €)	Rappel des taux votés en 2023 (en %)
<b>Taxe Habitation sur les résidences secondaires</b>	334 161	16,78	644 260	16,78
<b>Taxe Foncière Bati (TFB)</b>	21 162 705	29,33	22 868 973	29,33
Effet du coefficient correcteur *	3 107 756		3 354 968	
<b>Taxe Foncière Non Bati (TFNB)</b>	142 616	39,35	153 822	39,35
<b>Friches commerciales</b>	0		0	
<b>Roles supplémentaires</b>	87 105		23 903	
<b>TOTAL</b>	<b>24 834 343</b>		<b>27 045 926</b>	

Pour rappel, à la suite de la réforme de la fiscalité opérée en 2021 et la suppression de la taxe d'habitation, la Commune a récupéré-la part du département sur la taxe foncière. La différence de recette étant compensée par l'Etat par le principe d'un coefficient correcteur pris en compte sur le chapitre de recette 73 (3,1M€) et par la compensation des exonérations de 50% des valeurs locatives du foncier entreprise enregistrée au chapitre de recettes 74 (3,3 M€)\*.

De plus, l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour 13 725 931,14 € et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 842 841 € sont comptabilisés à ce chapitre.

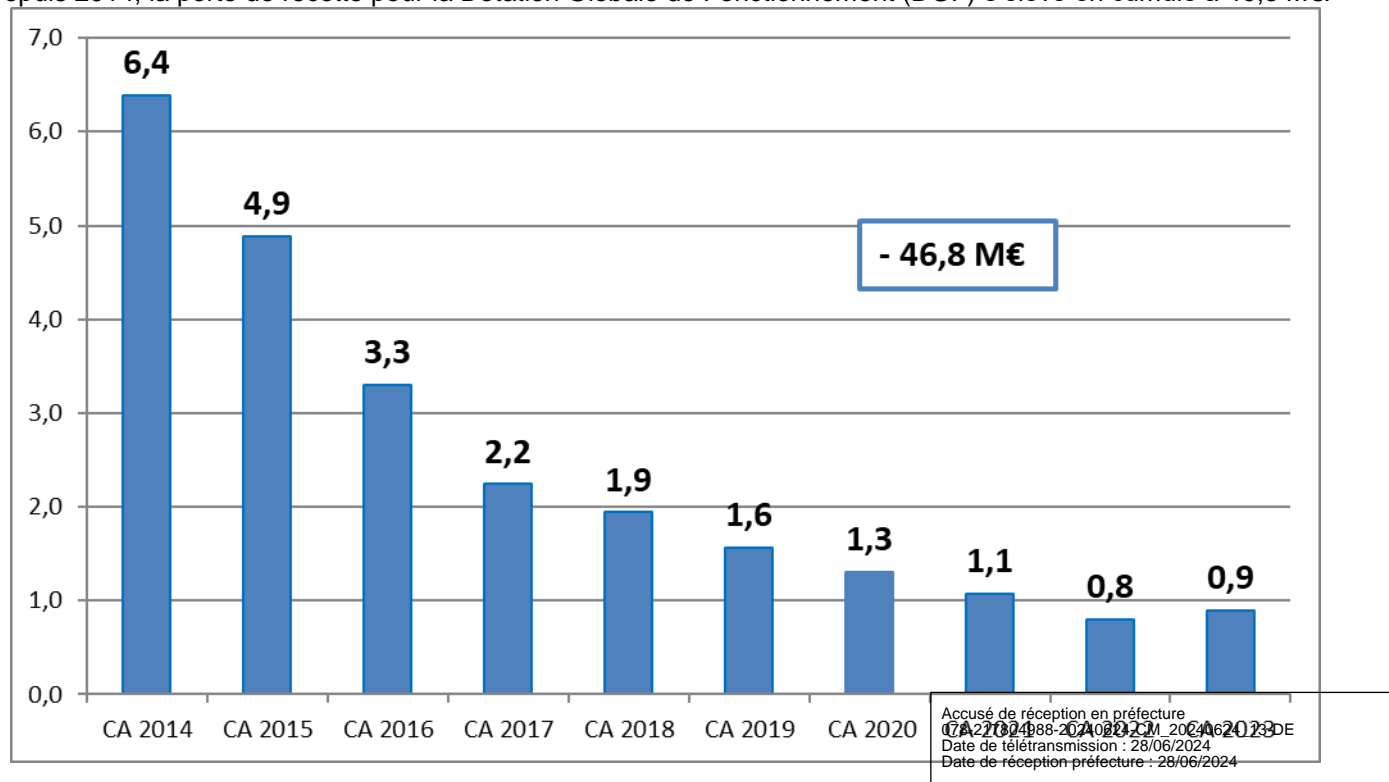
Il en est de même pour les recettes perçues au titre de la taxe sur l'électricité pour 785 949,29 €. Cette recette est versée par les différents fournisseurs d'électricité (EDF, Total direct Energie, Greenyellow, Engie,...).

Enfin, les droits de mutation à titres onéreux (DMTO) constatés sur les transactions immobilières sur la commune s'élèvent à 2 336 314,38 €, contre 2 560 264,69 €.

➤ **Dotations et participations (chapitre 74)**

**CA 2023 : 10 708 087,44 € contre CA 2022 : 11 225 680,70 €**

Depuis 2014, la perte de recette pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève en cumulé à 46,8 M€.



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale recette de ce chapitre ne cesse de diminuer. Elle s'élève en 2023 à 893 923 €.

Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est de 633 261 € contre 605 574 € en 2022 soit une hausse de 4 %.

Les autres dotations (hygiène, recensement et titres sécurisés) restent stables avec un montant de 137 605 € en 2023 contre 94 783 € en 2022.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que la Compensation au titre des exonérations des Taxes Foncières et la Compensation au titre de la suppression de la taxe d'habitation s'élèvent en 2023 à 6 188 993 € contre 6 016 922 € en 2022.

De plus, ce chapitre comptabilise des participations qui proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 2 383 398,51 €. Elles financent les structures de la petite enfance, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les actions organisées par le secteur Jeunesse comme les séjours, l'accueil de loisirs pour les 11-17 ans.

Ce chapitre a également comptabilisé les participations des organismes financeurs (Etat, Département, Région et communes pour les dérogations scolaires) pour 316 292 € ainsi que la recette du fonds de compensation sur la TVA pour 64 851 €.

➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

**CA 2023 : 1 599 804,79 € contre CA 2022 : 1 396 673,89 €**

Les recettes enregistrées dans ce chapitre représentent les loyers des logements du parc privé de la Ville pour un montant de 820 414,19 € en 2023 contre 515 514,56 € en 2022. L'augmentation s'explique par de nouveaux contrats dont le bail à construction pour le Tennis de table à hauteur de 70 000 € et de la Maison Bleue pour 2021/2022 et 2022/2023 pour 238 875 €.

De plus, les autres produits de gestion courantes telles que les charges représentent 477 586 €.

Ce chapitre constate également le reversement de l'excédent des budgets annexes pour 301 802,46 €.

➤ **Produits financiers (chapitre 76)**

**CA 2023 : 6 581,75 € contre CA 2022 : 230 447,64 €**

Sur ce chapitre, la Ville a perçu des dividendes au titre de la détention de parts sociales auprès de la SA d'HLM Immobilière 3F (4 187,60 €) et de la caisse d'Épargne (2 394,15 €).

➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

**CA 2023 : 2 303 629,57 € contre CA 2022 : 2 609 934,07 €**

Ce chapitre enregistre principalement les produits des cessions mobilières et immobilières au compte 775 pour un montant de 1 965 717,44 €.

Pour mémoire, les cessions sont budgétées en section d'investissement (compte 024) et sont réalisées en recettes de fonctionnement (compte 775). Il s'agit de sorties du patrimoine.

RECETTES (en euros)			
	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
<b>CHAPITRE 77</b>	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 609 934,07	2 303 629,57
<b>COMPTE 775</b>	Produits des cessions d'immobilisations	-2 547 892,00	-1 965 717,44
	<b>SOLDE</b>	<b>62 042,07</b>	<b>337 912,13</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Par ailleurs, on constate le remboursement du sinistre Place corneille pour 84 613,45 €, le remboursement de la subvention Amicale sportive de Poissy suite à une liquidation judiciaire et 112 000 € et des régularisations d'écritures comptables pour 130 161 €.

➤ **Reprise sur amortissements et provisions (chapitre 78)**

**CA 2023 : 1 906,18 € contre CA 2022 : 369,54 €**

A la suite de l'encaissement des titres considérés comme litigieux et ayant donné lieu à la création d'une provision sur le chapitre 68 des dépenses, la Commune a effectué une reprise de provision pour 1 906,18 € en 2023.

### 3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

(En euros)

<b>Dépenses Réelles d' Investissement</b>	<b>16 325 526,16</b>	<b>Recettes Réelles d'Investissement</b>	<b>11 851 747,78</b>
---	----------------------	--	----------------------

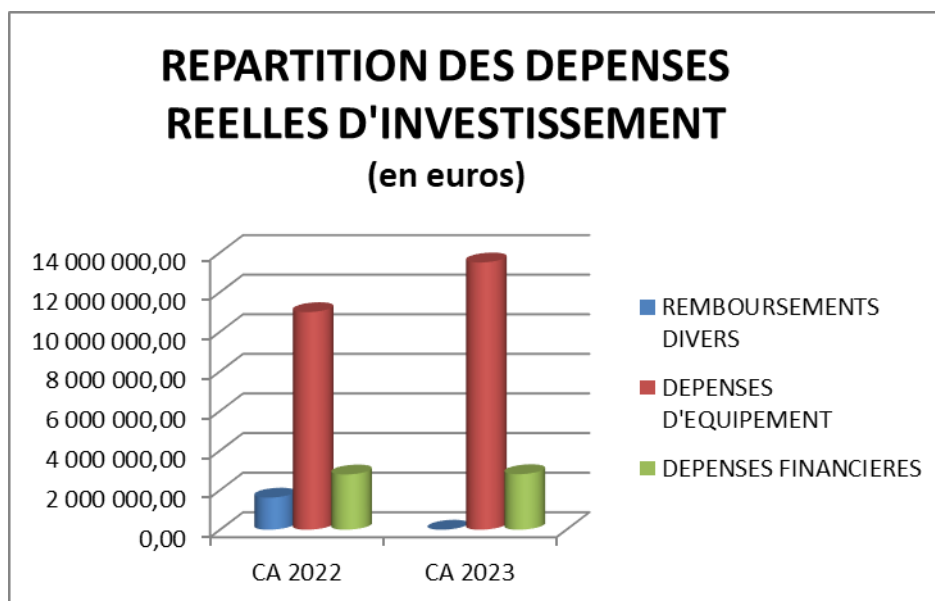
<b>Crédits ouverts dépenses réelles</b>	<b>39 163 564,56</b>	<b>Crédits ouverts recettes réelles</b>	<b>26 306 359,31</b>
<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>61,69%</b>	<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>45,05%</b>

Il est à noter que le volume des dépenses fluctue selon l'avancement et les aléas des différents programmes d'investissement, il en est de même pour les recettes qui varient en fonction des subventions encaissées selon l'avancement des travaux de ces derniers.

L'ensemble des dépenses réelles d'investissement se répartit de la façon suivante :

#### 3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)</b>		
<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
REMBOURSEMENTS DIVERS	1 620 129,62	-
DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 989 928,98	13 498 675,02
DEPENSES FINANCIERES	2 789 087,97	2 804 327,14
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 825,60	22 524,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 402 972,17</b>	<b>16 325 526,16</b>



En 2023, les dépenses d'équipement liées aux différentes Autorisations de Programmes (AP) ont été poursuivies notamment pour les projets phares que sont la construction de l'école Rouget de Lisle et la rénovation du centre

Accusé de réception en préfecture  
 Programmes (AP) des communes  
 Date de télétransmission : 28/06/2024  
 Date de publication : 28/06/2024



de loisirs et le début de l'extension de l'école Robert Fournier ainsi que le commencement du chantier du conservatoire.

Il est à noter que les Autorisations de Programmes AP 09-01 rénovation Quartier de la Coudraie, AP 09-0101 Equipement Entrée de Quartier La Coudraie, AP 17-01 AD'AP Agenda d'accessibilité pour les établissements recevant du Public et l'AP 17-02 Equipement LED ont été cloturées en décembre 2023. Cependant, les travaux d'accessibilité pour les batiments seront suivis dans l'AP 22 01 « Gros entretien et accessibilité du patrimoine ».

### 3.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont suivies pour une partie en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la ville.

En 2023, les réalisations des Crédits de Paiement (CP) se sont élevées à 7 964 220,43 € contre 3 787 146,94 € en 2022.

Ainsi, le budget ne supporte pas l'intégralité de la dépense en année N mais seulement les dépenses qui seront réglées au cours de l'exercice (CP).

Les réalisations varient en fonction de l'avancement des différents programmes et des aléas qui peuvent être rencontrés au cours de l'exercice budgétaire.

En euros

LIBELLE	CA 2022	CA 2023
Rénovation Quartier la Coudraie – AP0901	0,00	0,00
Equipement Entrée de Quartier La Coudraie – AP090101	6 841,79	0,00
AD'AP Agenda d'accessibilité pour les établissements recevant du public – AP1701	212 496,63	29 340,30
Equipement LED – AP1702	62 163,50	11 507,73
Nouveau Conservatoire – AP1901	517 742,52	1 155 267,62
Groupe Scolaire Rouget de Lisle – AP 2001	1 415 055,15	5 622 451,19
Réhabilitation C. loisirs et ext. Groupe scolaire R.Fournier - AP 2101	1 462 275,49	753 504,85
Gros Entretien et Accessibilité du Patrimoine - AP 2201	110 571,86	392 148,74
<b>TOTAL</b>	<b>3 787 146,94</b>	<b>7 964 220,43</b>

Les dépenses d'équipement , hors autorisation de programme, pour un montant total de 5 534 454,57 € se répartissent de la façon suivante :

- Les dépenses du chapitre 204 : subventions d'équipements versées pour 2 044 167,88 € dont la participation à l'aménagement de la fourrière pour 335 914,86 € ainsi que la part investissement de l'attribution de compensation au titre de la voirie et de l'éclairage publique pour 1 708 253,02 €..
- Les dépenses d'entretien et de grosses réparations pour les divers bâtiments de la ville (bâtiments administratifs, bâtiments scolaires et accueil de loisirs, patrimoine culturel, équipements sportifs, cimetières...) ainsi que les frais d'études pour un montant de 2 291 787,05 contre 3 311 676 € en 2022 et 4 255 079,03 € en 2021 auxquelles il faut ajouter l'acquisition d'une parcelle 25 avenue du Maréchal Lyautey et des frais d'actes notariés pour un montant de 188 930,82 €
- Les dépenses récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (aménagement de bureaux et locaux, véhicules, ...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville pour 1 009 568,84 € contre 980 954 € en 2022 et 1 266 845,06 € en 2021.

### 3.1.2 LES DEPENSES FINANCIERES

#### ➤ Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

**CA 2023 : 2 804 327,14 € contre CA 2022 : 2 789 087,97 €**

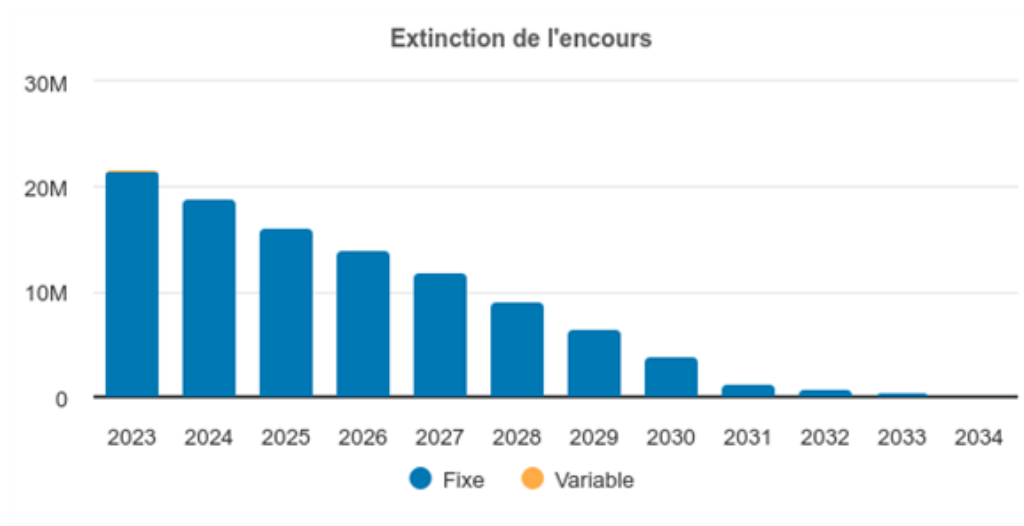
En 2023, le remboursement du capital de la dette s'élève à 2 803 817,14 € auquel il faut ajouter les dépôts et cautionnements pour 510 €.

La dette de la commune se compose de 14 prêts dont 13 à taux fixe et un indexé sur le LEP qui s'éteindra en juillet 2024.

Sans un nouvel emprunt en 2023, la collectivité a continué de réduire son endettement et ainsi préserver ses marges de manœuvre.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'élève à 18 907 473,62 €.

#### Extinction de l'encours de dette :



#### ➤ Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

**CA 2023 : 22 524 € contre CA 2022 : 3 825,60 €**

Ce chapitre retrace les dépenses et les recettes pour « compte de tiers ». C'est à dire que le financement (recettes) est porté par un tiers alors que la maîtrise d'œuvre est confiée à la collectivité (dépenses).

Dans le cas présent, il s'agit de la construction de la maison de Santé Racine, financée en totalité par le Département mais dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Ville de Poissy.

Les dépenses et les recettes de cette opération sont constatées sur le chapitre 45.

#### **Maison de Santé Racine**

	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS ANTERIEURES	REALISATIONS 2023	RESTES A REALISER
DEPENSES	2 530 724,80	3 825,60	22 524,00	2 508 200,80
RECETTES	2 530 724,80	253 500,00	0,00	2 281 050,00

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## 3.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

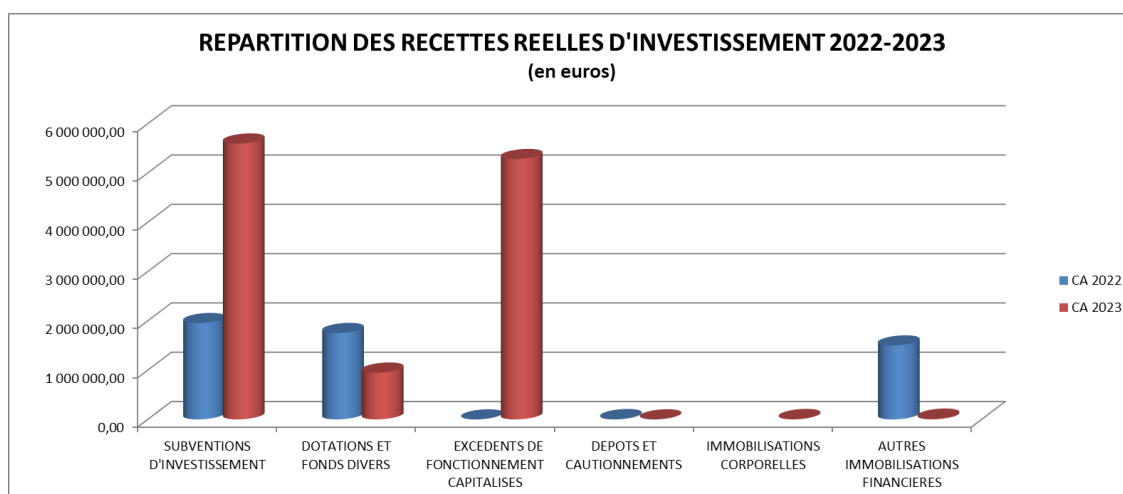
Les recettes d'investissement s'élèvent en mouvements réels à 11 851 747,78 € contre 5 466 556,11 € en 2022 soit une augmentation de 116,80%.

Cette augmentation s'explique par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2022 en investissement au compte 1068 pour un montant de 5 282 188,57 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2022.

Quant aux subventions d'investissement elles représentent un montant de 5 596 816,42 € contre 1 954 692,93 € en 2022.

Elles se répartissent de la façon suivante :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)			
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2022	CA 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 954 692,93	5 596 816,42
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	1 752 712,18	949 150,39
dont 1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	5 282 188,57
16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	5 651,00	940,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 652,40
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500 000,00	15 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	253 500,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 466 556,11</b>	<b>11 851 747,78</b>



### ➤ Dotations et fonds divers (chapitre 10)

**CA 2023 : 949 150,39 € contre CA 2022 : 1 752 712,18 €**

Ce chapitre correspond au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Il est à noter qu'en 2022 celui-ci intégrait une régularisation d'exercices antérieurs pour 398 556 €.

Le FCTVA est une aide à l'investissement. Il a pour objet de rembourser de façon forfaitaire (16,404 % du montant TTC) la TVA payée par les collectivités sur certaines de leurs dépenses réelles d'investissement de l'exercice N-2.

Depuis 2017, certaines dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments font également l'objet de remboursement de la TVA payée. Cette recette est alors constatée en section de fonctionnement.

➤ **Compte 1068 : Excédents de Fonctionnement capitalisés :**

**CA 2023 : 5 282 188,57 € contre CA 2022 : 0,00 €**

Ce compte retrace l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement. Contrairement à 2022, en 2023 la commune a affecté une partie du résultat de fonctionnement, en investissement pour un montant de 5 282 188,57 € afin de couvrir le besoin de financement.

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

**CA 2023 : 5 596 816,42 € contre CA 2022 : 1 954 692,93 €**

Ce chapitre retrace les subventions et fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement déterminées et individualisées.

Les subventions versées par les différents financeurs (Etat, Région, Département, Caisse d'allocations familiales et autres) sont liées à des programmes et des opérations dont leur réalisation peut s'étaler sur plusieurs exercices. Les sommes correspondent donc à des acomptes ou des soldes de subvention.

En 2023, les subventions reçues concernent principalement la construction de l'Ecole et la quartier Rouget de Lisle pour 3 604 816,54 €, la réhabilitation du centre de loisirs Robert Fournier pour 546 420,50 €, le solde du chemin du bord de l'eau pour 526 822,41 €, le solde du Parcours Touristique pour 176 552,57 €, le solde de la mise en sécurité de la Collégiale pour 45 227 €, la végétalisation des cours d'école pour 19 800 € et la Rénovation de l'Espace Vanpouille pour 500 000 €.

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

**CA 2023 : 940 € contre CA 2022 : 5 651 €**

En 2023, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer son investissement et ce depuis 2019. Seuls les dépôts de garantie concernant la location du patrimoine de la commune sont comptabilisés à ce chapitre.

➤ **Immobilisations Corporelles (chapitre 21)**

**CA 2023 : 6 377 € contre CA 2022 : 0,00 €**

En 2023, à la demande du Trésorier il a été émis une écriture de régularisation sur le marché de la barrière hydraulique (annulation d'un mandat de 2022)

➤ **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

**CA 2023 : 15 000,00 € contre CA 2022 : 1 500 000,00 €**

En 2023, ce chapitre enregistre des déconsignations de dossiers de contentieux portés devant la justice pour 15 000€.

En 2022, ce chapitre avait enregistré la modification du compte (1328) de la recette constatée en 2020 qui correspondait à la subvention de Grand Paris aménagement selon le traité de concession pour l'opération de la Coudraie pour un montant de 1 500 000,00€.

#### 4 LES ECRITURES D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations budgétaires et comptables qui ne génèrent pas de flux financier. Elles peuvent s'opérer à l'intérieur d'une section ou entre sections. Elles s'équilibrent toujours en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fonctionnement (FCT) et recettes d'investissement (INV) d'ordre s'élèvent à 5 590 571,06 € en 2023 contre 4 976 741,78 € en 2022.

#### **Opérations patrimoniales - Chapitre 041 (INV) Chapitre 041 (INV)CA 2023 : 66 014,11 €**

➤ **Opérations patrimoniales Chapitre 041 (INV) :**

Dans ce chapitre, les opérations d'ordre s'équilibrent à l'intérieur de la section pour les opérations suivantes :

- Transfert des études du compte 2031 sur le compte 2313 qui sont suivies de travaux comme pour le quartier Rouget de Lisle et le Conservatoire pour un montant de 66 014,11 €,

#### **Opération d'ordre transfert entre section - Chapitre 040 (R-INV) et Chapitre 042 (D-FCT) : 5 524 556,95 €**

#### **Opération d'ordre transfert entre section - Chapitre 040 (D-INV) et Chapitre 042 (R-FCT) : 2 446 851,80 €**

➤ **Opérations d'ordre transfert entre section Chapitre 040 (Inv) et Chapitre 042 (Inv) :**

Ces deux chapitres s'équilibrent entre les deux sections. Les écritures principalement constatées en 2023 sont :

- Les travaux en régie pour 88 486,33 € (travaux dans les écoles et les bâtiments privés, aménagement d'espaces verts ,la continuité du « plan LED »),
- Les sorties d'inventaire liées aux ventes mobilières et immobilières pour 2 109 188,89 €,
- Les amortissements pour 3 375 368,06 €,
- Les provisions pour 40 000 €.

## II. BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

### 1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Le budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée est un budget annexe de la Ville de Poissy régi par la même nomenclature comptable que le Budget Principal, la M14.

Ce budget est composé uniquement d'une section de Fonctionnement et intègre les opérations suivantes tant en dépenses qu'en recettes :

- L'occupation du domaine public de la Cuisine Centrale, (arrêt de la convention au 31/12/2023)
- La gestion des marchés alimentaires de la Ville,
- Le démarchage publicitaire et la gestion de la régie correspondante au journal Le Pisciacais.

Réalisations (avec le résultat cumulé)

<b>Recettes Réelles de Fonctionnement (en euros)</b>	<b>497 895,20</b>	<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement (en euros)</b>	<b>358 462,63</b>
--	-------------------	--	-------------------

<b>Crédits ouverts recettes réelles</b>	<b>483 722,46</b>	<b>Crédits ouverts dépenses réelles</b>	<b>434 802,46</b>
<b>% d'exécution recettes réelles</b>	<b>102,93%</b>	<b>% d'exécution dépenses réelles</b>	<b>82,44%</b>

En 2023, l'ensemble des opérations permet de dégager un résultat cumulé de 139 432,57 € .

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 se décompose de la manière suivante :

Section	Dépenses de l'exercice 2023 (€)	Recettes de l'exercice 2023 (€)	Résultat de l'exercice 2023 (€)	Résultat reporté 2022(€)	Résultat de clôture 2023 (€)
Fonctionnement	358 462,63	196 092,74	-162 369,89	301 802,46	139 432,57
<b>Total</b>	<b>358 462,63</b>	<b>196 092,74</b>	<b>-162 369,89</b>	<b>301 802,46</b>	<b>139 432,57</b>

Le résultat de clôture d'un montant de 139 432,57 € du budget des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée fera l'objet en 2024 d'un reversement sur le budget principal de la ville au chapitre 75.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE  
POISSY (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE (2)**

Numéro SIRET : 21780498800343

POSTE COMPTABLE : POISSY

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TV (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture	Sans Objet
078-217804988-20240624-CM_20240624_13-DE	Sans Objet
Date de télétransmission : 28/06/2024	Sans Objet
Date de réception préfecture : 28/06/2024	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 78498	<b>VILLE DE POISSY</b> <b>BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TV</b>	<b>CA</b> <b>2023</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.  
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.  
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),  
 - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Accusé de réception en préfecture  
 078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
 Date de télétransmission : 28/06/2024  
 Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	358 462,63	G	196 092,74
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	301 802,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	358 462,63	= G+H+I+J	497 895,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	358 462,63	= G+I+K	497 895,20
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	358 462,63	= G+H+I+J+K+L	497 895,20

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)				0,00
20	Immobilisations incorporelles				0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture  
078-27804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	107 000,00	46 762,77	9 897,40	0,00	50 339,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	307 802,46	301 802,46	0,00	0,00	6 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>414 802,46</b>	<b>348 565,23</b>	<b>9 897,40</b>	<b>0,00</b>	<b>56 339,83</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>434 802,46</b>	<b>348 565,23</b>	<b>9 897,40</b>	<b>0,00</b>	<b>76 339,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>434 802,46</b>	<b>348 565,23</b>	<b>9 897,40</b>	<b>0,00</b>	<b>76 339,83</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 000,00	25 451,54	21 228,20	0,00	40 320,26
73	Impôts et taxes	0,00	242,17	0,00	0,00	-242,17
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	89 920,00	139 295,83	9 875,00	0,00	-59 250,83
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>176 920,00</b>	<b>164 989,54</b>	<b>31 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 172,74</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>181 920,00</b>	<b>164 989,54</b>	<b>31 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 172,74</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>181 920,00</b>	<b>164 989,54</b>	<b>31 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 172,74</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>301 802,46</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624 CIM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception en préfecture : 26/06/2024

VILLE DE POISSY - BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TV - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>0,00</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	56 660,17		56 660,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	301 802,46		301 802,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>358 462,63</b>	<b>0,00</b>	<b>358 462,63</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 679,74		46 679,74
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	242,17		242,17
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	149 170,83	0,00	149 170,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>196 092,74</b>	<b>0,00</b>	<b>196 092,74</b>
<b>Pour information</b>				<b>301 802,46</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	107 000,00	46 762,77	9 897,40	0,00	50 339,83
6228	Divers	35 000,00	9 961,29	9 897,40	0,00	15 141,31
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	56 000,00	36 801,48	0,00	0,00	19 198,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	307 802,46	301 802,46	0,00	0,00	6 000,00
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	301 802,46	301 802,46	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65888	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>414 802,46</b>	<b>348 565,23</b>	<b>9 897,40</b>	<b>0,00</b>	<b>56 339,83</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>434 802,46</b>	<b>348 565,23</b>	<b>9 897,40</b>	<b>0,00</b>	<b>76 339,83</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>434 802,46</b>	<b>348 565,23</b>	<b>9 897,40</b>	<b>0,00</b>	<b>76 339,83</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>						<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>						<b>A2</b>
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>87 000,00</b>	<b>25 451,54</b>	<b>21 228,20</b>	<b>0,00</b>	<b>40 320,26</b>
70688	Autres prestations de services	87 000,00	25 451,54	21 228,20	0,00	40 320,26
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>242,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-242,17</b>
7338	Autres taxes	0,00	242,17	0,00	0,00	-242,17
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>89 920,00</b>	<b>139 295,83</b>	<b>9 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59 250,83</b>
757	Redevances versées par fermiers, conces.	89 920,00	139 295,80	9 875,00	0,00	-59 250,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,03	0,00	0,00	-0,03
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>176 920,00</b>	<b>164 989,54</b>	<b>31 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 172,74</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>181 920,00</b>	<b>164 989,54</b>	<b>31 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 172,74</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>181 920,00</b>	<b>164 989,54</b>	<b>31 103,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 172,74</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>301 802,46</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.




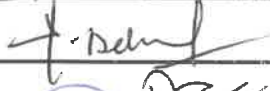









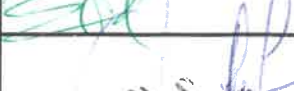



Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 33, six pouvoirs  
 Nombre de suffrages exprimés : 38  
 VOTES :  
 Pour : 36  
 Contre : /  
 Abstentions : 2, MM. LOYER et MASSIAUX,  
 Mme le Maire ne prend pas part au vote.  
 Date de convocation : 18 juin 2024

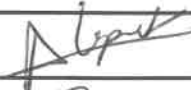

















Présenté par (1) : Mme le Maire  
 A Poissy, le 24 juin 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.  
 A Poissy, le 24 juin 2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLOUCHE Céline	
BARRE Hatice	
BELVAUDE Nadyne	
CONTE Karine	
DE JESUS PEDRO Nelson	
DEBUISSER Michèle	
DJEYARAMANE Gilles	
DOMPEYRE Philippe	
DOS SANTOS Sandrine	
DREUX Tristan	
DUCHESNE Pierre-Alexandre	
EMONET-VILLAIN Karine	
GEFFRAY Pascal	
GRAPPE Claude	
GRIMAUD Lydie	
GUILLEMET Larissa	
HUBERT Vanessa	
JOUSSEN Jean-Marc	
KOFFI Désirée	
LARTIGAU Marc	
LEFRANC Christophe	

Accusé de réception en préfecture  
 070-217804988-20240624-CA-20240624-13-DE  
 Date de télétransmission : 28/06/2024  
 Date de réception préfecture : 28/06/2024



IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
LEPERT Audrey		
LOYER Romain		
LUCEAU David		
MASSIAUX Christophe		
MESSMER Virginie		
MEUNIER Patrick		
MONNIER Georges		
MOULINET Fabrice		
NICOT Jean-Jacques		
OGGAD Souad		
PLOUZE-MONVILLE Clément		
POCHAT Jean-Claude		
PROST Michel		
ROGER Eric		
SEITHER Philippe		
SMAANI Aline		
SOUSSI Elsa		
TAFAT Samira		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Poissy, le 24 juin 2024

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : .
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,  
 Vice-Présidente de la communauté urbaine  
 Grand Paris Seine & Oise  
 Conseillère régionale d'Île-de-France



  
 Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture  
 078-217804988-20240624-CM\_20240624\_13-DE  
 Date de télétransmission : 28/06/2024  
 Date de réception préfecture : 28/06/2024

Document publié sur le [site de la ville](#) le 28/06/2024